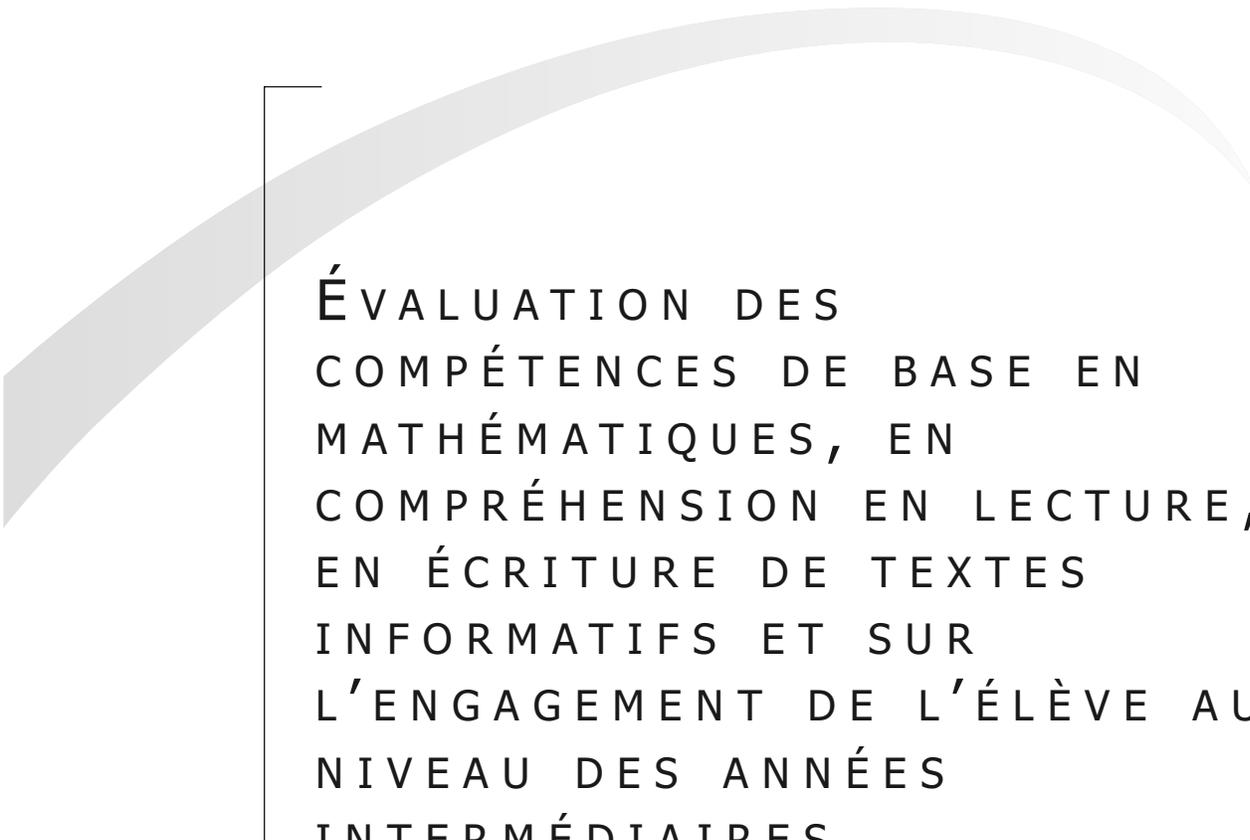


**Évaluation des compétences
de base en mathématiques,
en compréhension en
lecture, en écriture de
textes informatifs et
sur l'engagement de
l'élève au niveau
des années
intermédiaires**



ÉVALUATION DES
COMPÉTENCES DE BASE EN
MATHÉMATIQUES, EN
COMPRÉHENSION EN LECTURE,
EN ÉCRITURE DE TEXTES
INFORMATIFS ET SUR
L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE AU
NIVEAU DES ANNÉES
INTERMÉDIAIRES

Données de catalogage avant publication — Éducation et Enseignement supérieur Manitoba

Évaluation des compétences de base en mathématiques, en compréhension en lecture, en écriture de textes informatifs et sur l'engagement de l'élève au niveau des années intermédiaires [ressource électronique]

Inclut des références bibliographiques.
ISBN-13 : 978-0-7711-4483-7

1. Tests et mesures en éducation - Manitoba. 2. Élèves d'école moyenne - Manitoba - Évaluation. 3. Aptitude pour les mathématiques - Tests. 4. Lecture - Compréhension - Tests d'aptitude. 5. Arts du langage (École moyenne) - Manitoba - Tests d'aptitude. 6. Français (Langue) - Composition et exercices - Tests d'aptitude. 7. Motivation en éducation - Manitoba. 8. Rendement scolaire - Manitoba. I. Manitoba. Éducation et Enseignement supérieur Manitoba.
371.26097127

Tous droits réservés © 2014, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba
Division du Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser Éducation et Enseignement supérieur Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future.

Nous invitons le personnel de l'école à partager ce document avec les parents, les tuteurs et les collectivités, selon le besoin.

Vous pouvez commander des exemplaires de ce document du Centre des manuels scolaires du Manitoba au : www.mtbb.mb.ca.
Numéro d'article : 96484
ISBN-13 : 978-0-7711-4482-0

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation Manitoba au :
<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/me/enonce_pol/index.html>.
Veuillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

Ce document est une mise à jour de l'édition 2010.

This document is available in English at
<<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/assess/myreporting.html>>.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Orientations générales	1
Objectif	2
Mise en œuvre	3
Évaluation des élèves	5
Communication des résultats	7
Références	9

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'évaluation de la performance des élèves est essentielle pour orienter le processus d'enseignement et d'apprentissage. Les travaux de recherche indiquent que l'on peut améliorer à la fois la qualité et le niveau du rendement scolaire ainsi que l'engagement des élèves par l'évaluation formative — évaluation *au service de* l'apprentissage et évaluation *en tant qu'*apprentissage (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba).

Dans les classes où l'évaluation formative désigne des évaluations interactives fréquentes des progrès et des acquis des élèves afin de déterminer les besoins et d'adapter l'enseignement en conséquence, l'amélioration de la performance des élèves est assez remarquable (Organisation de coopération et de développements économiques [OCDE]; Black et Wiliam; Allal et Mottier Lopez; Wiggins).

Effectuée par l'enseignant, l'évaluation *au service de* l'apprentissage incite les élèves à faire une évaluation interne *en tant qu'*apprentissage. Pour devenir des apprenants autonomes, les élèves doivent participer au processus d'évaluation. Dès le départ, ils doivent se faire une idée de ce qu'ils vont apprendre. L'enseignant doit expliquer les résultats d'apprentissage de façon à ce que les élèves puissent les comprendre tout en :

- les faisant participer à l'établissement de critères de réussite;
- les encourageant à communiquer et à recevoir de la rétroaction;
- leur demandant de participer à la planification des étapes suivantes pour atteindre les résultats d'apprentissage.

Selon les besoins des élèves, l'enseignant montre aux jeunes comment réviser soigneusement et améliorer leur travail. Petit à petit, les élèves apprennent à s'auto-évaluer et à s'entre-évaluer de façon équitable et réaliste, en se montrant ni trop sévères ni trop indulgents sur la qualité du travail.

Pour aller plus loin que l'auto-évaluation, les élèves doivent faire les adaptations nécessaires à leur travail suite à une auto-évaluation et à une évaluation de la part de leurs pairs et de l'enseignant. Ils doivent s'engager pleinement dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.

Il est également nécessaire de résumer l'information sur le rendement des élèves — évaluation sommative ou évaluation *de* l'apprentissage — à certains moments, de façon à informer les élèves, les enseignants, les parents et le milieu de l'éducation dans son ensemble. Ce type de renseignements peut servir à adapter le processus d'enseignement et d'apprentissage, et à entretenir le dialogue avec les parents.

Une étude menée par l'OCDE indique que les parents qui ont eu l'occasion de se familiariser avec d'autres méthodes de communication des progrès de leurs enfants, notamment des appréciations sans notes et des grilles d'évaluation, ont trouvé cela utile et informatif. Cette méthode leur a permis de mieux comprendre comment aider leurs enfants dans leur travail scolaire.

L'évaluation sommative fournit également des renseignements à l'école ou au système d'éducation, pour que ces derniers offrent les formes de soutien nécessaires au renforcement de l'apprentissage. Elle permet de communiquer des données sur le rendement scolaire aux partenaires en éducation.

OBJECTIF

L'objectif premier de la politique est d'améliorer l'apprentissage et l'engagement des élèves par des méthodes d'évaluation en classe qui sensibilisent les élèves et leur donnent confiance en matière d'apprentissage. Les pratiques d'évaluation formative (évaluation *au service de* l'apprentissage et évaluation *en tant qu'*apprentissage) qui incitent les élèves à se fixer des objectifs, à établir des critères de réussite, à s'auto-réguler et à communiquer leurs progrès sont très susceptibles d'améliorer l'apprentissage.

Le deuxième objectif est de recueillir des renseignements de nature sommative sur les niveaux de rendement que les élèves des années intermédiaires ont atteints à la fin janvier dans des domaines clés. Ces domaines clés abordent des habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, ainsi que l'engagement des élèves dans leur apprentissage. Cette initiative d'évaluation pour les années intermédiaires s'ajoute au projet d'évaluation des élèves de 3^e année ainsi qu'aux tests provinciaux auxquels se soumettent les élèves de la 12^e année, pour permettre de décrire le rendement des élèves à l'échelle de la province.

Lorsqu'il est question d'évaluation *de* l'apprentissage, trois destinataires sont concernés par l'information sur le rendement. D'abord et avant tout, les parents sont tenus au courant par des rapports adressés à la collectivité par les écoles et les divisions scolaires. Ensuite, on s'adresse aux équipes chargées de l'apprentissage en milieu scolaire représentées par les enseignants et les administrateurs ainsi que les dirigeants des divisions et les commissaires. Troisièmement se trouve le milieu plus général de l'éducation et les parties concernées, notamment le Ministère, la population et les chercheurs. Ces groupes utilisent l'information cumulative pour observer les tendances, soutenir la recherche et prendre des décisions concernant les ressources favorisant l'apprentissage des élèves.

MISE EN OEUVRE

Cette politique s'applique à tous les élèves de 7^e et de 8^e année qui fréquentent les écoles subventionnées par la province. Les écoles non subventionnées et les écoles des Premières Nations sont invitées à participer. L'évaluation s'applique aux compétences en mathématiques, en lecture et en écriture, ainsi qu'à l'engagement de l'élève. Les tableaux qui suivent résument les compétences évaluées par année et par programme scolaire.

Programme français		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
Sens du nombre	✓	
Habilités mathématiques	✓	
Engagement de l'élève	✓	
Compréhension en Lecture		✓
Écriture de textes informatifs		✓
<i>Reading Comprehension</i> (en anglais)		Facultatif
<i>Writing of Expository Texts</i> (en anglais)		Facultatif

Programme d'immersion française		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
Sens du nombre	✓	
Habilités mathématiques	✓	
Engagement de l'élève	✓	
Compréhension en Lecture		✓
Écriture de textes informatifs		✓
<i>Reading Comprehension</i> (en anglais)		✓
<i>Writing of Expository Texts</i> (en anglais)		✓

Programme anglais		
Compétence de base	Milieu de la 7 ^e année	Milieu de la 8 ^e année
<i>Number Sense</i>	✓	
<i>Number Skills</i>	✓	
<i>Student Engagement</i>	✓	
<i>Reading Comprehension</i>		✓
<i>Writing of Expository Texts</i>		✓

Les divisions scolaires et les écoles mettent en œuvre cette politique d'évaluation. Les enseignants recueillent les données d'évaluation de leurs élèves en utilisant les stratégies de leur choix, qui visent à évaluer les compétences de base selon les critères (compétences, indicateurs, niveaux de performance, copies types) énoncés par le ministère dans un document d'appui séparé disponible à l'adresse <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/eval_7_8.html>.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Évaluation formative

Pendant toute l'année, il est important d'incorporer des éléments d'évaluation formative (évaluation *au service de* l'apprentissage et évaluation en *tant qu'*apprentissage) dans la salle de classe, et cela de façon quotidienne. Ensemble, les enseignants et les élèves se servent de l'évaluation pour établir des objectifs et des critères de réussite, pour planifier et adapter le processus d'enseignement et d'apprentissage, pour fournir une rétroaction descriptive ainsi que pour observer et communiquer les progrès.

Pour devenir des apprenants autonomes, il faut que les élèves participent au processus d'évaluation. Au départ, par exemple, l'enseignant peut montrer les stratégies et fournir une rétroaction descriptive précise. Il peut montrer aux élèves comment réviser soigneusement et améliorer leur travail au besoin. Petit à petit, les élèves apprennent à s'auto-évaluer et à adapter leur travail en conséquence.

Dans le cadre de cette politique d'évaluation au niveau des années intermédiaires, les élèves veilleront eux-mêmes à juger leur performance à partir des critères utilisés par les enseignants. Cet exercice vise à engager les élèves dans leur propre apprentissage et à favoriser les discussions entre élèves, parents et enseignants au sujet de l'apprentissage et des progrès.

Évaluation sommative

Pendant les deux dernières semaines du mois de janvier¹, les enseignants préparent les rapports d'évaluation indiquant le niveau de performance de chaque élève pour chacune des compétences de base prévues. L'évaluation est fondée sur les observations du personnel enseignant, sur les conversations avec les élèves en classe et sur les preuves d'apprentissage provenant des travaux effectués. Cette évaluation est basée sur les résultats les plus récents et les plus stables qui ont été recueillis dans le cadre du processus normal d'enseignement et d'apprentissage, et elle tient compte des critères de mi-année fournis par le Ministère à partir des résultats d'apprentissage de l'année scolaire en question.

Dans le cadre de cette politique, l'évaluation de la performance des élèves ne se limite pas aux enseignants de langue et de mathématiques; elle peut inclure les commentaires d'équipes d'enseignants, en particulier sur l'engagement de l'élève.

1. Les écoles d'immersion française offrant un Programme d'immersion courte peuvent faire les comptes rendus des élèves de 7^e année en mathématiques pendant les deux premières semaines de mars.

Dans de rares cas, il ne sera pas possible d'évaluer des élèves et de communiquer les résultats aux parents ou au Ministère comme l'exige la politique, à cause de circonstances exceptionnelles. Par exemple, l'élève pourrait être arrivé dans la province en janvier, d'où l'absence d'information sur sa performance. Cet élève pourrait être exempté du processus de communication des résultats, à la condition que les parents en soient informés et qu'ils donnent leur consentement, et que l'école présente une demande exposant en détail les circonstances au Ministère, avant la fin de janvier. La lettre de demande doit comprendre :

- le nom de l'école;
- le nom de l'élève et le numéro MET;
- une description des circonstances exceptionnelles;
- une déclaration établissant que le parent approuve;
- le nom d'une personne-ressource à l'école, dont son titre, son numéro de téléphone et sa signature.

On peut envoyer la demande par la poste ou par télécopieur aux coordonnées ci-dessous :

Programme anglais :

Coordonnateur, Section de l'évaluation
Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation
1567, avenue Dublin, bureau 71
Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5
Télécopieur : 204 948-2442

Programme français et Programme d'immersion française :

Directeur, Direction des services de soutien en éducation
Division du Bureau de l'éducation française
1181, avenue Portage, salle 309
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Télécopieur : 204 948-3234

Après que le Ministère aura approuvé l'exemption, il ne sera pas nécessaire de communiquer les résultats aux parents. Pour ce qui est du Ministère, aucune autre mesure ne s'imposera. L'exemption de la communication des résultats est indiquée dans les données, et aucun niveau de performance pour l'une ou l'autre des compétences ne sera communiqué.

Dans le cas des élèves dont la performance ne correspond à aucun des trois niveaux présentés dans les rapports provinciaux sur la performance de l'élève, veuillez consulter la section intitulée Communication des résultats (à la page suivante) pour obtenir plus de renseignements.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les écoles rendent compte du rendement de chaque élève aux parents en temps opportun, ainsi qu'au Ministère au plus tard à la fin du mois de février². Les communications sur la réussite scolaire des élèves doivent refléter le rendement de ces derniers au cours des deux dernières semaines de janvier.

Les écoles et les divisions scolaires doivent inclure une analyse de leurs résultats et des renseignements généraux contextuels pertinents dans un rapport distribué au sein de la collectivité. Afin de faciliter la communication des données, le Ministère fournit aux divisions scolaires des rapports sommaires sur les résultats divisionnaires et provinciaux pour toutes les compétences, par programme scolaire. Il est possible de se procurer les résumés des données scolaires grâce à l'application Web utilisée par les écoles pour présenter des rapports au Ministère.

Le niveau de performance des élèves illustre la croissance cumulative et la réussite qui découlent de l'enseignement dispensé au cours des années précédentes. Il convient donc d'échanger ces renseignements avec le personnel enseignant de l'école afin d'encourager les efforts de collaboration en vue d'améliorer l'apprentissage des élèves.

Les écoles se servent des formulaires de rapport fournis par le Ministère pour communiquer les résultats aux parents. Ces rapports doivent être signés par les directeurs d'école et des copies seront conservées dans les dossiers cumulatifs des élèves. Les niveaux de performance sont déterminés à l'aide d'exemples figurant dans les rapports aux parents et d'échantillons de travaux d'élèves fournis dans les documents à l'appui disponibles à l'adresse http://www.edu.gov.mb.ca/m12/eval/eval_7_8.html.

Lorsque le niveau de performance d'un élève est inférieur au niveau le plus faible décrit dans le formulaire de rapport pour toutes les compétences, cela est habituellement dû au fait que l'élève ne travaille pas en vue d'atteindre les résultats d'apprentissage du niveau scolaire, tels qu'ils sont décrits dans un plan éducatif personnalisé (PEP). Dans un tel cas, il n'est pas nécessaire d'envoyer un rapport aux parents, à condition que l'école et les parents communiquent de façon régulière et appropriée. Lorsque la situation s'applique à certaines compétences seulement, un rapport est envoyé aux parents et aucun niveau de performance ne sera indiqué pour les compétences en question. Une explication sera fournie dans la section destinée aux commentaires.

Pour la communication de données au Ministère par le Web, il sera possible d'indiquer pour chaque compétence si le niveau de performance de l'élève est inférieur au niveau le plus faible décrit dans le rapport aux parents pour la compétence concernée.

Les écoles communiqueront les résultats de chaque élève au Ministère avant la fin de février. De l'information sur ce processus sera transmise à toutes les écoles au début de l'année scolaire.

2. Les écoles d'immersion française qui offrent un Programme d'immersion courte peuvent communiquer au Ministère les résultats des élèves de 7^e année en mathématiques, à la fin du mois de mars.

Les écoles et les divisions scolaires qui souhaitent intégrer la communication aux parents des résultats liée à cette politique à d'autres procédures de communication au lieu d'utiliser les modèles de rapports provinciaux doivent tout d'abord obtenir l'autorisation du Ministère.

Le Ministère utilisera les données sur les résultats pour l'établissement de rapports à l'échelle provinciale et par programme, et se penchera sur des domaines de recherche et d'intérêts particuliers. Aucun rapport publié par le Ministère ne permettra d'identifier un élève, une classe, une école ou une division scolaire.

RÉFÉRENCES

ALLAL, Linda, et Lucie MOTTIER LOPEZ. « L'évaluation formative de l'apprentissage : revue de publications en langue française. » *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005, p. 265-290.

BLACK, Paul, et Dylan WILLIAM. « Changer l'enseignement grâce à l'évaluation formative : recherche et pratique. » *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005, p. 245-264.

ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE MANITOBA. *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés. L'évaluation au service de l'apprentissage, l'évaluation en tant qu'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage*. Winnipeg, Division des programmes scolaires, 2006.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *L'évaluation formative pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires*. France, OCDE, 2005.

WIGGINS, Grant P. *Educative Assessment Designing Assessments to Inform and Improve Student Performance*. San Francisco (Californie), Jossey Bass Inc., 1998.



Printed in Canada
Imprimé au Canada